



www.agen.fr

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2024



CONTEXTE

Lors de son passage **en 2019**, la commission du concours national des Villes et Villages Fleuris a confirmé **la troisième fleur à la commune d'Agen** avec le **prix de la mise en valeur du végétal dans l'espace public**.

Attentive au fleurissement des espaces publics et privés, la Ville d'Agen organise chaque année un **concours communal des maisons et balcons fleuris**. Cette action s'inscrit dans la démarche **Agen'Ticipé** portée par la Ville d'Agen, qui permet d'identifier l'ensemble des actions d'Agen ville nature en matière de transition écologique. Elle vient renforcer la mise en place du **permis de végétaliser** qui permet aux habitants et commerçants de végétaliser, avec le concours de la ville, **leurs pieds de murs**, mais également la possibilité de **végétaliser les toitures et les façades**. Par ces démarches, la Ville encourage les habitants à **embellir le domaine public tout en favorisant l'action de décarbonation en milieu urbain**.

OBJECTIF

Par ce concours la Ville souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation qui participe à améliorer le cadre visuel coloré et naturel de la commune.

LE CONCOURS

Le **concours est gratuit et ouvert à toute personne domiciliée sur la commune d'Agen**.

Pour participer, les espaces fleuris et jardins doivent être visibles de la rue.

L'inscription peut s'effectuer jusqu'au mardi 16 juillet à 12h.

L'inscription s'effectue par téléphone au 05 53 98 68 25 ou sur <https://www.agen.fr/contact> (sélectionnez ensuite le service « Espaces Verts et Nature en Ville » dans la liste déroulante)

CATÉGORIES DU CONCOURS

Elles sont au nombre de 4 :

- ✓ Maisons avec jardin visible de la rue
- ✓ Balcons ou fenêtres fleuris sans jardin

- ✓ Immeubles
- ✓ Commerces - Restaurants

CRITÈRES DE SÉLECTION

Plusieurs critères d'appréciation sont pris en compte :

- **Paysager et floral** : diversité botanique, harmonisation des couleurs, plantes vivaces, durée du fleurissement
- **Environnemental** : choix des végétaux, pleine terre, paillage, récupérateur d'eau, composteur,
- **Visibilité et mise en valeur**

DÉROULEMENT DU CONCOURS

La visite du jury communal, composé de l'élus aux espaces verts de la Ville dont Clémence Brandolin-Robert et de techniciens, aura lieu **le mercredi 17 juillet au matin**. Après la visite de tous les inscrits, le jury établit une grille de notation répartie par critère afin d'effectuer une évaluation la plus objective possible.

- **Paysager et floral** : noté sur 10
- **Environnemental** : noté sur 5
- **Visibilité et mise en valeur** : noté sur 5

RÉCOMPENSES

DIPLÔMES ET PRIX

Les participants les mieux notés de chaque catégorie se voient attribuer une récompense et un diplôme.
Chaque participant recevra un cadeau.

PRIX SPÉCIAUX

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux comme le prix du décor sur le domaine public.
Il peut également inscrire un participant pour une habitation présentant un fleurissement remarquable ou pour encourager une initiative intéressante.

CONTACTS PRESSE

Clémence BRANDOLIN-ROBERT – 1ère Adjointe au Maire d'Agen, en charge de la Transition Ecologique

Christophe MORNET – Chef de Service Espaces Verts et Nature en Ville
christophe.mornet@agglo-agen.fr – 06 07 26 58 97

Marina RUGGERI – Chef d'unité Production et Aménagement Urbain
marina.ruggeri@agglo-agen.fr – 05 53 98 68 29

Stéphanie MAUREL – Chargée de mission paysage
stephanie.maurel@agglo-agen.fr – 05 53 98 68 25